

DURÉE

1,00000 jours (soit 8 heures)

PRIX

500 € par participant

Soit 600 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Publics concernés : entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance, personnel des entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance.

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne

- Complétez vos coordonnées

- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Pratiquer la gestion des sinistres dégâts des eaux et/ou incendie dans le cadre de la convention IRSI

**PROGRAMME**

- Conditions d'application de la convention IRSI
- Qui est l'assureur gestionnaire ?
- Nouveau traitement de la recherche de fuite
- Règles de prise en charge des dommages
- Recours
- Barèmes de répartition
- Dommages immatériels
- Action en remboursement / en récupération
- Sinistres en aggravation
- Annexes à la convention IRSI
- Etude de cas dégâts des eaux

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1



